

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 11 mai 2023

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Yohann LE BELLEGUIC Gérard
POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX, excusés

Attribution des subventions 2023

Le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

Tennis club Des 2 rives	1 260.00	MFR Morlaix	50.00
Asc Guiclan Handball	3 890.00	IFAC CCI Brest	175.00
GPFC	2 445.00	Ecole Notre Dames des Victoires (bilingue)	25.00
Asc Guiclan Tennis de Table	2 385.00	Ecole Notre Dames des Victoires (ULIS)	25.00
Compagnie de l'Arc de Penzé	1 190.00	IREO Lesneven	75.00
APE Ecole Jules Verne	1 963.00	UEC Kerdelune - Landerneau	25.00
APEL Sacré Cœur	1 385.50	MFR Mer Iroise – Saint-Renan	25.00
APE Penzé	168.00	MFR Plabennec - Lesneven	25.00
Saint jacques Animations	700.00	Handisport – Saint Pol De Léon	50.00
Club de l'amitié	350.00	Association des Maires du Finistère	883.91
P'tit chou	300.00	Association des Maires ruraux du Finistère	100.00
Trotteurs de la Penzé	200.00	Agriculteurs de Bretagne (estimation)	255.00
Groupe Artistique de la Penzé	150.00	Groupement de l'Horn (Football)	1 600.00
Gym pour tous	400.00	Entente du Bas Léon (Handball)	1 600.00
Prévention routière	50.00	Foyer de Penzé	50.00
ADAPEI	100.00	Association Jonathan Pierre Vivantes	50.00
Banque alimentaire (denrées)	671.00	Association Queffleuth et Belizal	50.00
Secours catholique Landivisiau	100.00	Ass Les chiens guides d'aveugles du Finistère	50.00
Association Céline et Stéphane	100.00	Ass pour le soutien aux adultes en difficulté	50.00
Association Rêves de clown	100.00	Association A Prenons Autrement	50.00
Ass France Alzheimer 29	100.00	Association des amis de Lannouchen	100.00
Bibliothèque sonore du Finistère	50.00		

Contrat d'association OGEC Ecole du Sacré Cœur

A l'unanimité, Le conseil municipal décide d'attribuer à l'OGEC de l'Ecole du Sacré Cœur la somme de 37679.24 € au titre du contrat d'association 2023.

Commune de Plouéan : Participation Ecole de Penzé

La commune de Guiclan verse une participation à la commune de Plouéan pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école.

A l'unanimité, le conseil municipal versera à la commune de Plouéan la somme de 13046.58 € pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 7 juillet 2022.

Commune de Taulé : Participation transport Ecole de Penzé

Depuis la rentrée de septembre 2022, il a été mis en place un transport pour amener les enfants de Penzé à Taulé. A l'unanimité, la commune versera à la commune de Taulé la somme de 1464.37 € pour la période de septembre à décembre 2022.

Plan départemental Arbres : demande de subvention

Le conseil départemental du Finistère a mis en place le plan départemental arbres dont l'objectif est de planter 500 000 arbres. Et pour ce faire, il soutient les projets de plantation des collectivités. La commune va reboiser le terrain de la Piste, un terrain au Guern et des espaces dans le lotissement du Styvell.

A l'unanimité, le conseil municipal va solliciter une aide et s'engage à mener le projet, à protéger et gérer durablement les plantations réalisées.

Jurés d'assises

Afin de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés, les personnes tirées au sort sur la liste électorale sont les suivantes :M. Philippe ABHERVE GUEGUEN, Mme Armelle ROZEC, Mme Claudie ABGRALL, M. Robert GUIVARCH, M. David DELILLE, M. Sylvain QUEINNEC,